



SYNDICAT
SDU CliaS/93 FSU
Section conseil général
Tel : 01 43 93 91 88



31 octobre 2008

INFO RETRAITE FSU

ATTENTION Si vous êtes agent territorial en activité **TITULARISE AVANT le 1^{er} janvier 2004** vous avez jusqu'au **31 Décembre 2008 au plus tard** pour valider pour votre retraite, vos services effectués en qualité d'agent non-titulaire par la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

POUR LES AGENTS CONCERNES toute demande formulée après cette date ne pourra être prise en compte par la CNRACL.

La demande de validation doit être effectuée auprès du conseil Général ou directement à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales Rue du Vergne 33059 BORDEAUX Cedex)

Cette information rappelée dans une circulaire du Ministère de l'Intérieur du 17 octobre 2008 (N° INT B0800170) est l'application du décret du 26.12.2003 consécutive à la réforme Fillon de 2003.

A l'heure où chacun doit s'exprimer en votant pour le renouvellement du conseil d'administration de la CNRACL il était bon de vous rappeler vos droits mais aussi d'attirer votre attention sur un des nombreux effets négatifs d'une loi que nous avons combattue en son temps.

Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter
01 43 93 **91 88** – 01 43 93 10 84 répondeur 01 43 93 91 72 -

Sdu93-FSU@cq93.fr

VOTEZ ET FAITES VOTER FSU
CAP, CTP, CHS, CNRACL